

CONCOURS DES JEUNES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES

Mexico 1968
Les Jeux olympiques
au cœur des crises

7^e édition



Organisé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères
et la région académique Grand Est

Fiche pratique Académie de Reims

Inscriptions jusqu'au 10 novembre 2023
Remise des productions jusqu'au 23 février 2024

Déroulement du concours

→ Niveaux concernés

Le concours est ouvert à tous les élèves de la 4^e à la terminale générale, technique et professionnelle. L'inscription est possible pour tous les établissements publics et privés sous contrat de l'académie.

→ Inscriptions jusqu'au 10 novembre 2023

Les enseignants inscrivent leur classe par messagerie : ce.ac@ac-reims.fr ainsi que sur Adage. Seuls les travaux de groupes sont possibles (de 2 à 5 élèves). Une réunion d'information en ligne sera proposée le 11 octobre à 14h30, sur inscription.

→ Consignes

Vous êtes l'ambassadeur de votre pays à Mexico en 1968. Dans les semaines qui suivent les Jeux Olympiques, vous vous entretenez avec votre ministre des Affaires étrangères pour dresser un bilan politique et diplomatique des Jeux. Votre entretien est retranscrit mot pour mot.

Les élèves incarneront au choix l'ambassadeur d'un des pays suivants :

Collège : Etats-Unis, France ou Royaume Uni

Lycées généraux et technologiques, lycées professionnels : Etats-Unis, France, Kenya, Royaume-Uni ou URSS

→ Étape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

L'enseignant constitue des groupes de deux à cinq élèves, qui travaillent à partir des sources proposées dans le [dossier documentaire](#). Les élèves peuvent également mener des recherches complémentaires.

→ Étape 2 : rédaction

Se reporter au dossier pédagogique pour la mise en situation et la consigne.

Le dialogue, en français ou en anglais, ne doit pas excéder 5 minutes lors de son oralisation.

→ Étape 3 : mise en commun et sélection au sein de la classe

Chaque groupe met en scène son dialogue devant les autres élèves. La classe désigne ensuite 1 à 3 groupes au maximum pour la représenter.

→ Étape 4 : réalisation d'une vidéo

Le ou les groupes désignés réalisent une vidéo mettant le dialogue en scène.

→ Étape 5 : remise des productions jusqu'au 23 février 2024

L'enseignant adresse à ce.ac@ac-reims.fr et dépose sur Adage les textes et vidéos des groupes choisis par la classe le 23 février 2024 au plus tard.

Texte : au format Word, indiquer dans le document le nom de l'établissement, la classe et les noms des élèves. Si le dialogue est rédigé dans une langue étrangère, joindre sa traduction en français.

Vidéo : au format mpeg, communiquer le lien de téléchargement (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>).

→ **Pré-sélection** : un jury régional pluridisciplinaire sélectionne les finalistes parmi les groupes candidats (annonce des sélections durant la 1^{re} quinzaine de mars).

→ Finale (avril-mai 2024)

Les groupes présélectionnés se produisent devant un jury composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants. Il désigne les lauréats dans chaque catégorie (collèges, lycées, lycées professionnels). Les 1^{ers} prix seront ensuite invités à Paris par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Conseils

Rédaction

→ Le jury est attentif, pour la sélection des finalistes, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves.

La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part importante dans l'évaluation des textes.

La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes.

Le choix d'un locuteur autre que ceux proposés dans la consigne entraîne l'élimination d'office.

Recommandations

- 1- Les critères liés à la situation d'énonciation sont déterminants. Il faut préciser qui parle, à qui et à quelle date afin que les correcteurs puissent vérifier que les consignes sont bien respectées. Le nom du locuteur doit être correctement orthographié. Le locuteur ne peut pas être placé dans des fonctions qu'il n'exerçait pas à la date du discours.
- 2- Il faut préciser dans le discours s'il y a des changements d'énonciateurs (mettre des didascalies en italique et préciser la fonction du locuteur).
- 3- Veiller à éviter les anachronismes, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés. Il s'agit ici d'incarner le point de vue d'un diplomate non pas au XXI^e siècle mais à une époque précise.
- 4- La longueur des discours doit permettre une oralisation confortable. Un discours d'environ une page correspond à la durée maximale autorisée de 5 minutes. Toutefois, le discours ne devrait pas être trop court, pour permettre une bonne utilisation du dossier documentaire.
- 5- La force de conviction et les qualités littéraires sont importantes : un ambassadeur tente de convaincre son auditoire en utilisant des procédés littéraires, même discrets, une langue recherchée et claire, sans être ampoulée ou familière.
- 6- Sans être exhaustif, on veillera à utiliser les documents fournis et/ou les recherches effectuées en cours pour la construction du discours, avec quelques éléments précis et bien choisis.
- 7- Un ambassadeur ayant des qualités diplomatiques, les discours trop belliqueux ne correspondent pas aux attentes.
- 8- La réécriture des événements qui ne correspond pas à la réalité historique : le discours n'est pas une fiction. Il faut partir du principe qu'il aurait pu être prononcé en prenant en compte le contexte historique.
- 9- On proscrira les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

Vidéo

→ La vidéo sert avant tout à apprécier les qualités oratoires des élèves. La réalisation et le montage doivent donc rester simples et ne pas l'emporter sur le fond. Parmi les critères de sélection, le jury attache une importance particulière aux qualités suivantes :

- 1- Ton et force de conviction.
- 2- Adéquation de la posture avec la fonction diplomatique. Les élèves adoptent, par leur gestuelle et leur regard, une posture conforme et regardent l'auditoire.
- 3- Qualité de la langue et de la diction.
- 4- Mise en scène, répartition de la parole au sein du groupe

Finale

→ Les groupes sélectionnés pour la finale prononcent et mettent en scène le dialogue tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice diplomatique. Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, sans toutefois que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la fluidité, à l'intelligibilité du discours, et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation, à parler assez fort. Le temps imparti (5 minutes au maximum) devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.